



SAVS

Service
d'Accompagnement
à la Vie Sociale

Arbois

Livret d'accueil

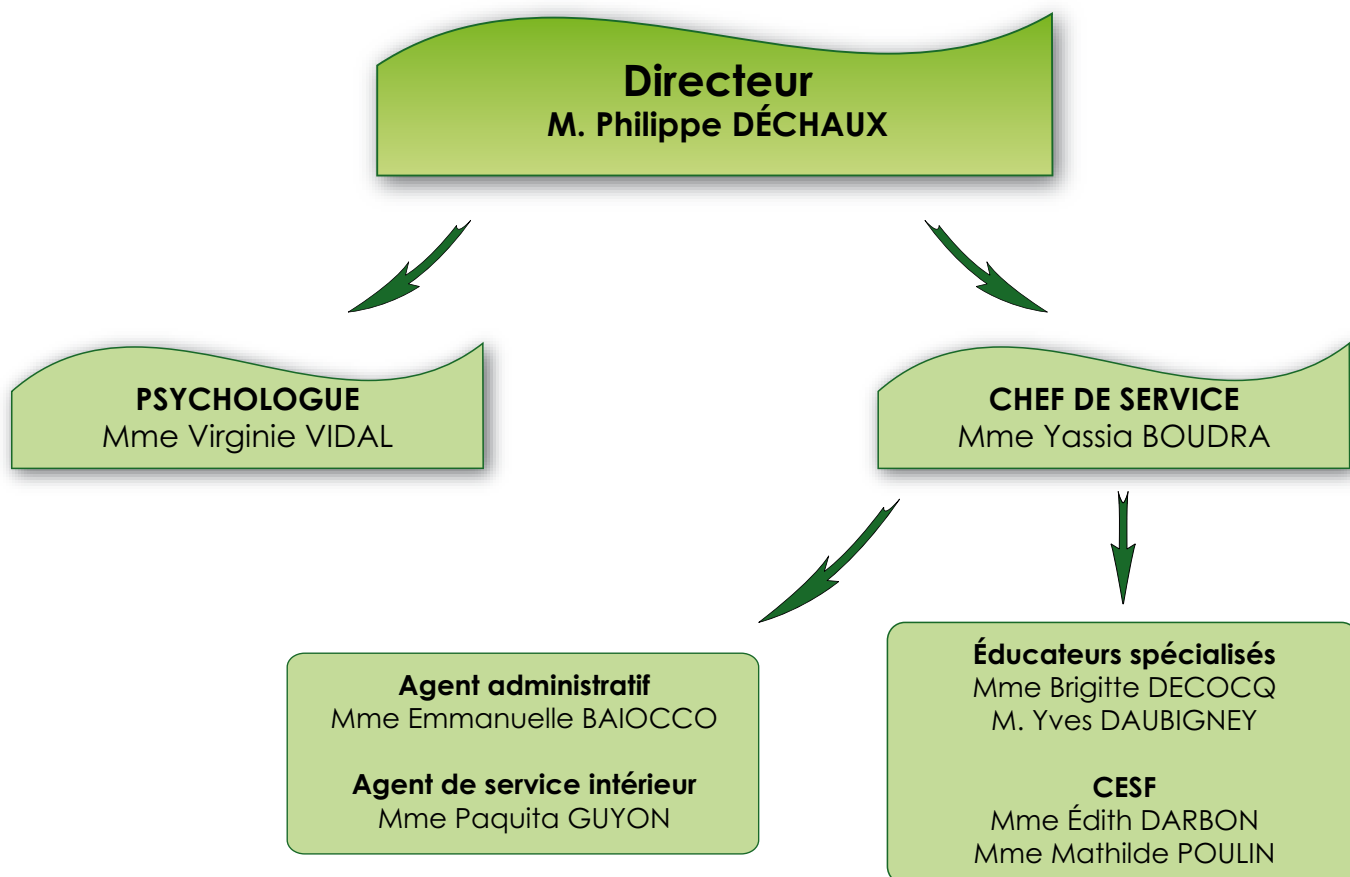


28 Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél 03 84 37 43 20
savs@apei-arbois.fr



Service géré par l'Apei Arbois,
association membre du GCSMS Juralliance

L'équipe du SAVS vous souhaite la bienvenue



Qui êtes-vous ?

- ✓ J'ai une orientation vers le SAVS décidée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- ✓ Je veux être accompagné.
- ✓ Je peux exprimer ma volonté, mon choix d'être accompagné.
- ✓ J'ai une certaine autonomie.
- ✓ Je peux assurer ma sécurité ou faire appel à d'autres personnes.
- ✓ J'habite Arbois et ses environs.

Le SAVS vous accueille :

Vous serez accueilli par le chef de service et votre référent.

Nous vous donnerons des documents que vous devrez signer :

- le règlement de fonctionnement,
- le contrat d'accompagnement.

Nous vous donnerons aussi :

- le livret d'accueil,
- la charte des droits et libertés,
- les coordonnées des professionnels du service
(que vous pourrez contacter chaque fois que vous en aurez besoin).
- votre pochette contenant les documents remis lors de votre entrée dans le service.

Votre pochette contenant vos documents



L'accompagnement du SAVS :

Pour favoriser votre autonomie, nous mettrons ensemble les moyens nécessaires pour :



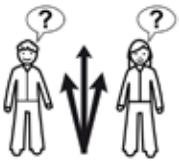
Vous accompagner dans la construction de votre projet de vie.



Vous accompagner dans l'accès et le maintien dans un logement.



Vous aider dans les actes quotidiens (alimentation, entretien du logement, transport, courses...).



Vous aider dans votre projet professionnel.



Vous aider dans vos démarches administratives.



Vous proposer un soutien psychologique.
Vous accompagner dans vos démarches de soins.



Vous soutenir dans la gestion de votre argent.



Vous soutenir dans vos relations familiales et amicales...

Comment se passe votre accompagnement ?

Vous allez rencontrer régulièrement votre référent :

1. A votre admission :
vous signez le contrat d'accompagnement
2. Au bout de 6 mois :
vous construisez avec votre référent votre projet personnalisé. Il sera revu tous les 2 ans.
Vous signez votre avenant au contrat. Il sera revu tous les ans ou plus.

Un accompagnement individuel :

Vous rencontrerez régulièrement votre référent. Les entretiens se font au SAVS ou chez vous.

A votre demande et si besoin, votre référent pourra vous accompagner auprès de votre mandataire, propriétaire, médecin,...

Des actions collectives :

Nous vous proposons des temps collectifs.

Pour :

vous sentir bien, rencontrer des personnes et avoir des informations.

La fin de votre accompagnement :



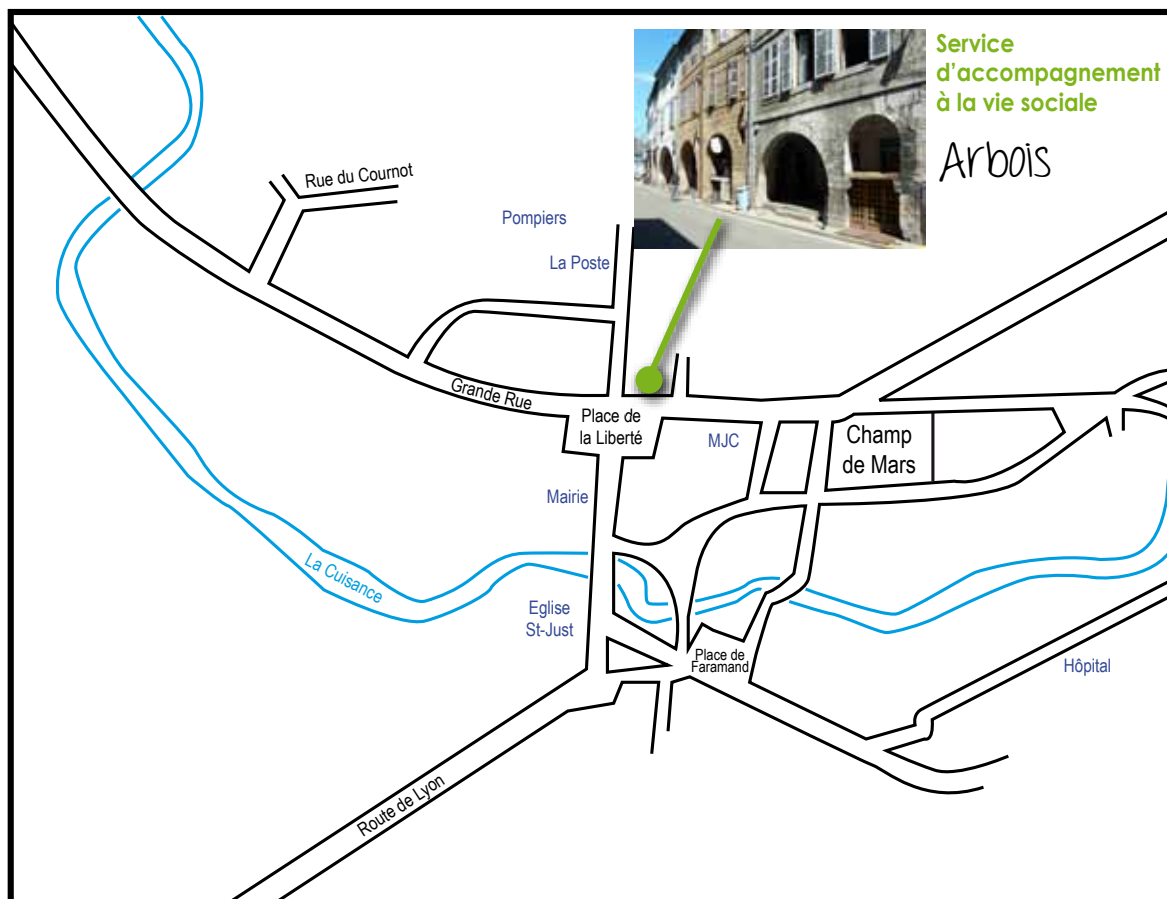
L'accompagnement prend fin lorsque les objectifs qui avaient été fixés sont remplis. Dans le cas contraire, un renouvellement peut vous être proposé.

Il y a rupture du contrat d'accompagnement :

- Si les objectifs du projet personnalisé sont atteints.
- A votre demande et après discussion.
- En cas de non respect du règlement de fonctionnement.
- Si vous n'êtes pas acteur de votre accompagnement.
- A la demande du service si un autre service est plus adapté à vos besoins.

La Maison Des Personnes Handicapées (MDPH) sera informée de votre sortie du service.

28 Grande Rue - 39600 ARBOIS



Le service est ouvert toute l'année :

du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Permanence le lundi de 17 h à 18 h.

Les permanences permettent de vous accueillir sans rendez-vous
et de répondre aux demandes urgentes.



Pour nous contacter :

Téléphone : 03 84 37 43 20

Adresse mail : savs@apei-arbois.fr